Centre Européen pour le développement de la formation professionnelle: pouvoir de nomination (modif. règl. 337/75/CEE)

1994/0069(CNS) - 18/04/1994

La commission des budgets a décidé d'accepter l'urgence demandée par le Conseil et a adopté le rapport de M. T. KELLET-BOWMAN. Par ce rapport, la commission des budgets rejette la proposition de la Commission car elle estime que celle-ci n'apporte pas une solution satisfaisante aux problèmes afférents au transfert du personnel du CEDEFOP de Berlin à Thessaloniki.